



## Conditions de participation au programme

### Séjour culturel été 2026 au profit des enfants MRE

#### 1. Critères d'éligibilité :

- Être âgé entre 9 ans et 13 ans à la date de participation au programme,
- Remplir les conditions d'aptitude physique requises,
- Ne pas souffrir d'une maladie chronique ou contagieuse, ou être un enfant à besoins nécessitant une prise en charge spéciale ou un encadrement humain spécifique ou soins particuliers,
- Présenter le dossier de participation composé de :
  - La demande de participation portant la signature du tuteur de l'enfant selon le formulaire annexé,
  - Dossier de participation instruit,
  - 4 Photos d'identité récentes du participant.

#### **Respectez les conditions d'enregistrement suivantes :**

- La participation est **gratuite** (aucun paiement financier ou matériel ne sera versé en guise de frais de participation),
- Il n'est pas permis d'inscrire plus de deux enfants de la même famille, La participation répétée n'est pas admise,

**N.B : la participation est autorisée une deuxième fois dans les cas suivants : inscription d'un enfant proposé pour la première fois accompagné d'une sœur ou d'un frère ayant déjà participé au séjour culturel, sous réserve du respect de la condition d'âge (9 et 13 ans).**

- S'abstenir d'inscrire les enfants connus pour la miction involontaire,

- Il est permis de retirer temporairement les enfants pour des visites familiales à partir du cinquième jour du séjour culturel. La durée des sorties étant limitée à 24 h,
- Il est interdit de remettre les enfants pour la sortie temporaire ou finale du centre d'accueil à une personne autre que le tuteur qui a signé l'autorisation de participation et, si nécessaire, à des personnes portant un document certifiant l'authenticité de la signature du tuteur de l'enfant auprès des autorités compétentes,
- Les objets non déclarés ou non déposés auprès de l'administration du séjour culturel sont sous **la responsabilité exclusive** de leurs propriétaires,
- La Fondation ne peut être tenue responsable des téléphones mobiles, des "Tablettes" ainsi que des objets de valeur en possession des enfants non déposés auprès de l'administration du séjour culturel, qui en assure le gardiennage tant que ces objets sont sous sa garde.

## **2. Conseils à l'intention des parents et des tuteurs :**

Il est recommandé de :

- Fournir à vos enfants une quantité suffisante d'effets personnels pour l'hygiène, le bain, les moyens et les matériaux de protection solaire, (vêtements, chaussures pour sortie en ville, pique-nique, sports et vêtements chauds par précaution, maillots de bain...),
- Etiqueter les bagages et vêtements de l'enfant,
- Ne pas donner à vos enfants de grosses sommes d'argent ou des objets de grande valeur,
- Eviter de mettre les cadeaux réservés aux familles dans les sacs et valises de vos enfants.

## **3. Le centre socio-culturel de Kénitra, relevant de la Fondation Hassan II pour les MRE, se chargera d'accueillir et d'héberger les bénéficiaires.**